

TARIFS DE L'EAU ANNEE 2024

**COMMUNES D'ALQUINES, BOUVELINGHEM,
COULOMBY (Harlettes et Bullescamps),
HAUT-LOQUIN, JOURNY, QUESQUES (le Verval),
SENINGHEM (la Raiderie et quelques maisons à Watterdal).**

- Tarif dégressif des Consommations :

1) Pour une consommation totale :

Part Syndicat (HT)

- ne dépassant pas 250 m ³ par an	:	1,39 € le m ³ d'eau consommée
- de 251 m ³ à 1.000 m ³ par an	:	0,98 € le m ³ d'eau consommée
- supérieur à 1000 m ³ par an	:	0,85 € le m ³ d'eau consommée

2) Le tarif de la « redevance prélèvement eau de nappe » est fixée à **0,09 € HT** le m³ d'eau consommée.

3) Le tarif de la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique est fixé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à **0,35 € HT** le m³ d'eau consommée, cette redevance leur est reversée en totalité.

- Tarif des Abonnements :

Le tarif des abonnements est fixé comme suit :

Calibre du Compteur	Taxation de base comprenant location et entretien de compteur en propriété privée PAR AN (HT)	Abonnement par Semestre (HT)
15 mm	93,00 €	46,50 €
20 mm	196,00 €	98,00 €
32/40 mm	327,00 €	163,50 €

Frais d'ouverture ou de résiliation d'un abonnement (arrivée ou départ d'un abonné) :
25 € HT